

Relevé des discussions

Le ministre des outre-mer, M. Sébastien Lecornu, et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, M. Julien Denormandie, installent ce premier comité dont la création a été annoncée par le président de la République le 25 octobre 2019 à La Réunion.

Le ministre des outre-mer, **M. Sébastien Lecornu**, rappelle l'impulsion donnée par le Président de la République au profit de la transformation agricole des outre-mer et demande aux préfets des territoires de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de Mayotte de mettre en place des comités locaux afin de décliner cette démarche - comme l'a fait le préfet de La Réunion – et faire remonter des propositions. Il donne une échéance de 6 mois à cette fin.

Il rappelle que le Gouvernement s'engage pour soutenir les orientations données par le Président de la République et le développement agricole ultramarin que ce soit à travers les discussions avec la Commission européenne pour maintenir les crédits du POSEI, à travers la création et/ou l'adaptation aux spécificités ultramarines de dispositifs financiers comme c'est le cas dans le plan de relance.

Le ministre indique qu'un nouveau comité aura lieu dans cette même configuration à échéance des travaux pour les clore.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, indique que l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins est un besoin structurel qui, dans la période actuelle, revêt un aspect d'autant plus important. Pour cela avoir une vision, des outils et une méthode sont nécessaires.

La vision est celle de l'autonomie alimentaire (EGA + livre bleu). On peut y arriver en développant les filières de production locales et en prenant en compte les spécificités des territoires notamment via le développement des circuits courts. Cela passe également par une meilleure rémunération, ce qui pose la question du prix et de la répartition de la valeur ; il faut développer en parallèle la formation et l'enseignement.

Les outils sont les fonds européens et nationaux et le plan de relance.

Pour le plan de relance Les spécificités ultramarines doivent être prises en compte et la mise en œuvre doit être simple pour les bénéficiaires. Pour ne citer que ces 2 mesures, il y a 135 M€ pour l'agro équipement , 100 M€ sur le plan protéines avec des adaptations sur les types de matériels éligibles et une bonification des taux de cofinancement pour l'outre-mer ; les enveloppes du plan de relance peuvent être en outre fongibilisées en fonction de leur consommation. En tout cas, l'État est à l'écoute sur les conditions de mises en œuvre et examinera tous les apports constructifs.

Au sujet du FEADER, les enveloppes sur 2021-2022 seront supérieures aux niveaux précédents avec

un abondement par les crédits européens du plan de relance. Au sujet du maintien de l'enveloppe Posei, le ministre explique qu'il s'agit au-delà de l'un enjeu financier (11 M€/an), d'un enjeu politique et que le gouvernement restera ferme. Enfin les crédits nationaux du CIOM ont été portés à 45 M€ et même 46,1 M en 2020.

La méthode, ce sont des échanges au sein et avec les territoires, et les chambres d'agriculture doivent jouer le rôle de relai auprès des agriculteurs. Les comités locaux de la transformation agricole devront aussi veiller à encourager la structuration des filières pour fournir un appui aux producteurs et favoriser la création de valeur. Le plan de relance prévoit à cet égard une mesure dédiée pour y contribuer et une enveloppe de 4 M€ pour former les OP.. La transformation agro-écologique signifie des changements en profondeur et peut emporter des décisions difficiles. Il faut que cette transition soit accompagnée sur le plan technique et par des solutions de financement.

Sur les accords commerciaux, le ministre indique par ailleurs que la France reste vigilante et qu'elle s'oppose à l'accord avec le Mercosur. Sur la future PAC, des normes environnementales seront imposées à tous les pays de l'Union et c'est un socle qui doit figurer dans les accords.

Le ministre rappelle le rôle fondamental que les interprofessions doivent jouer vis-à-vis des consommateurs et la demande faite à chaque préfet de tenir dans son territoire des comités locaux de la transformation agricole des outre-mer et souhaite des retours qui puissent être examinés dans un délai 6 mois.

A la demande de Monsieur le ministre des outre-mer, le Préfet de la Réunion, **M. Jacques Billant**, fait une synthèse des 5 réunions qui se sont tenues localement en 2020 du comité de transformation agricole des outre-mer selon 4 axes : l'autonomie alimentaire, la sécurité sanitaire, la filière canne et les filières innovantes. Ont aussi été étudiés les synergies entre filières, les revenus des planteurs et les alcools de canne.

Les filières innovantes prévoient la montée en gamme des sucres (logo RUP, label équitable, IGP) et le développement du sucre bio. Des méthodes alternatives de production ont été expérimentées au travers du parcours culturel de la canne. Un objectif de production entre 500 et 5 000 t/ an est fixé et une dynamique est lancée. Il est nécessaire de disposer de davantage de temps pour avoir un itinéraire technique rentable, notamment au niveau des méthodes de désherbage.

Différents scénarios pour le développement d'une filière canne énergie ont fait l'objet d'investigations et il a été conclu qu'il convenait de soutenir la mise en place d'une variété de canne mixte sucre-énergie, de travailler sur une augmentation des rendements et d'installer une petite unité de production canne-énergie de 4 MWe .

Le groupe de travail sur l'autonomie alimentaire a constaté que certaines filières avaient déjà un taux d'autonomie significatif notamment en frais (près de 70 % dans les filières lait ou en fruits et légumes

alors que le taux est de 57 % en légumes frais dans l'hexagone). Il est souhaité que le couplage des aides à la production soit maintenu. Trois leviers ont été identifiés : valorisation des produits pays sur le marché local et sur l'export, améliorer la compétitivité et assurer une utilisation efficiente des aides publiques.

La validation des orientations est prévue en décembre.

Prise de parole des parlementaires

M. Olivier Serva, député de Guadeloupe, président de la délégation outre-mer de l'assemblée nationale, note les difficultés liées à un problème de concurrence avec les produits issus des pays voisins de la caraïbe et la nécessaire complémentarité entre les filières de consommation locale et les filières d'exportations, sans avoir à ouvrir les enveloppes des grandes filières aux autres filières. Il évoque le problème phytosanitaire, notamment suite au traumatisme de la population antillaise lié à la pollution à la chlordécone et souhaite que le comité national trouve des solutions naturelles, non basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires, aux problèmes rencontrés par les agriculteurs. Il souhaite que les accords de libre échange protègent davantage les productions locales.

M. David Lorion, député de La Réunion, ne souhaite pas faire migrer les aides d'une filière à une autre pour ne pas les affaiblir et faire fondre leur sécurité financière. Il note l'importance du maintien de l'aide à 38 M€/an à la filière sucre, de l'augmentation des crédits Ciom et des taux de subvention du plan de relance.

Mme Justine Bénin, députée de la Guadeloupe, rappelle la complémentarité entre filières et ne souhaite pas faire porter la responsabilité des difficultés des unes sur les autres. Elle aborde le niveau global des aides publiques (POSEI, CIOM) qui doit permettre une visibilité pluriannuelle et l'accompagnement des petits producteurs. Elle souhaite une synergie entre ce comité et la mise en place du plan chlordécone 4.

Mme Annie Chapelier, députée du Gard, note les tensions que la crise sanitaire a entraînées en Guyane et à Mayotte. Elle indique que le rapport parlementaire qui vient d'être remis promeut une meilleure coopération régionale entre les territoires plus prometteuse qu'un rattrapage avec la métropole pour un développement économique équilibré. Elle pointe le problème du foncier agricole et souhaite réorienter les filières pour développer la qualité, s'adapter au changement climatique et développer la biomasse.

Mme Ramlati Ali, députée de Mayotte, soulève la question des terres agricoles à Mayotte dont les exploitants sont souvent dépourvus de titre de propriété (seuls 44 % des exploitants possèdent un titre). Cela constitue un handicap pour développer la production notamment en raison des vols

fréquents dus à l'éloignement des parcelles agricoles qui ne peuvent être surveillées.

M. Dominique Théophile, sénateur de Guadeloupe, souhaite que l'on s'interroge sur les pratiques environnementales, les outils, les objectifs et l'organisation des filières. Le POSEI doit être pérennisé. Une attention particulière doit être portée aux accords commerciaux. Les filières doivent s'organiser pour assurer leur résilience.

Mme Maina Sage, députée de Polynésie française, suggère que le secteur agricole soit un partenaire de la valorisation des territoires dans la France des 3 océans. Les produits des terroirs doivent contribuer à l'attractivité des territoires en lien avec la politique du tourisme. Elle note le problème du soutien public, du foncier agricole, des produits de dégagement et de la recherche agronomique.

Mme Karine Lebon, députée de La Réunion, veut développer les circuits courts et met en avant le maintien du budget du Poséi et des crédits CIOM à hauteur de 45 M, les marchés de dégagement et le soutien face au changement climatique.

Mme Catherine Conconne, sénatrice de Martinique, souhaite traiter les délais et la complexité administrative dans le traitement des dossiers, notamment ceux du paiement des aides.

M. Maurice Antiste, sénateur de Martinique, émet le vœu que ne soit pas oublié le côté humain du métier d'agriculteur qui doit être attractif et ne le sera que si les revenus et les retraites le sont.

Mme Nassimah Dindar, sénatrice de La Réunion, abonde sur le problème des très faibles retraites agricoles outre-mer qui se situent souvent aux alentours de 300 euros par mois. Elle voudrait également que des essais sur le chanvre thérapeutique puissent être conduits à La Réunion.

Mme Victoire Jasmin, sénatrice de Guadeloupe, souhaite que le métier d'agriculteur soit valorisé par un travail entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole afin d'inciter les jeunes à aller vers les formations agricoles et signale le problème du foncier pour les jeunes dont les parents ne possèdent pas de terres agricoles.

Tour des territoires

Guadeloupe

M. Patrick Sellin, président de la chambre d'agriculture, souhaite une agriculture plus propre et plus vertueuse. Il met en avant le problème des maladies des cultures avec un retrait programmé de produits de traitement alors qu'aucune alternative efficace n'est disponible, notamment le matériel de

désherbage.

Il note que de nombreux petits producteurs ne sont pas aidés. Un travail est en cours avec l'APCA pour transmettre une demande commune de tous les territoires pour ces producteurs qui représentent 80 % des exploitations en Guadeloupe.

M. Franck Desalme, président de l'interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage, s'interroge sur le maintien de l'enveloppe POSEI et du dispositif de l'octroi de mer qui est essentiel pour protéger les productions locales, moyennant un toilettage des listes. Il souhaite que le secteur du tourisme soit associé à ce comité et qu'une priorité soit accordée à l'accès des enfants aux produits locaux dans les cantines scolaires.

Martinique

M. Louis-Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture, souhaite une plus grande attention, via des aides découplées, envers les petits agriculteurs qui alimentent le marché local afin de ne pas les décourager. Il encourage une réduction des délais de paiement, un soutien aux marchés de producteurs, le développement de l'installation, de la formation et du conseil et l'augmentation du revenu des producteurs. Il souhaite référentiels techniques pour toutes les productions, y compris les productions traditionnelles. Il souligne la nécessité d'une adaptation des critères d'éligibilité du volet agricole du plan de relance outre-mer pour en assurer une bonne mise en œuvre.

M. Eric de Lucy, président de l'Union des groupements de producteurs de banane, rappelle que la filière banane a été très innovante ce qui lui a permis de gagner des parts de marché. Elle a su s'adapter à une situation sanitaire très compliquée en devenant la seule banane d'exportation au monde à se passer des épandages aériens dans la lutte contre les maladies fongiques. Elle emploie 5 000 personnes, verse 100 M€ de salaires par an et est un acteur fondamental de la structuration agricole aux Antilles. Il convient de prêter une attention permanente à l'accès au marché et à la concurrence déloyale issue des accords commerciaux avec la baisse des barrières douanières.

Guyane

M. Jocelyn Ho Tin Noé, vice-président de la collectivité territoriale de Guyane, souhaite que le Poséi soit fortement réorienté vers les filières de diversification et notamment vers les petites exploitations agricoles qui sont au nombre de 5 à 6 000 en Guyane. Il faut développer les capacités d'ingénierie financière en créant un dispositif innovant adapté aux petits agriculteurs. Au sujet du plan de relance, il craint que le système des appels à projet nationaux n'aboutisse à une sous-consommation des crédits en Guyane et souhaiterait des enveloppes territorialisées.

M. Albert Siong, président de la chambre d'agriculture, aborde le maintien de l'enveloppe du Poséi,

souligne la forte mobilisation des agriculteurs lors de la crise Covid qui a permis d'assurer l'alimentation de la population. Il regrette la lenteur dans les procédures d'attribution du foncier agricole aux exploitants. Il souhaite de la souplesse et une gestion territorialisée du volet agrotransformation du plan de relance.

La Réunion

M. Cyril Melchior, président du conseil départemental, met en avant le plan agri Péi 2020-2030 basé sur une agriculture raisonnée protégeant la production et l'emploi, qui constitue la feuille de route pour les années qui viennent. Pour prendre en compte les spécificités des territoires, il voudrait un plan par territoire doté de 40 M€ pour La Réunion. Il rappelle les priorités définies dans le programme de développement rural régional qui dispose d'outils avec une intervention possible du Feader jusqu'à 85 %. Le département doit garder son rôle d'autorité de gestion. Il aborde la nécessaire protection de la production pei face aux importations massives et le fonctionnement de la CDPENAF qui ne protège pas suffisamment les terres agricoles.

M. Frédéric Vienne, président de la chambre d'agriculture, rappelle que durant la crise, un écoulement sécurisé a été mis en place pour assurer l'accès des consommateurs aux produits locaux, notamment par une adaptation des circuits courts. Il souhaite une concertation pour reconquérir des parts de marché face aux importations, un soutien des filières d'exportation, notamment du sucre avec la création d'un « sucre bio de canne français », le développement des filières animales et végétales, ainsi qu'une action collective pour satisfaire la demande en quantité et en qualité, notamment environnementale. Il aborde l'enjeu d'accessibilité du plan de relance, le problème de l'exportation des fruits que la diminution du fret aérien liée à la crise sanitaire pénalise, la protection des produits locaux face aux importations et le problème phytosanitaire.

M. Joël Sorres, président de la fédération régionale des coopératives agricoles, indique qu'il est nécessaire de maintenir le couplage des aides à la production et la condition d'adhésion à une organisation agricole pour percevoir les aides Poséi. Selon lui, le système de gestion du Poséi doit rester au niveau de l'État central et ne pas être territorialisé. En revanche, il considère qu'au sujet du plan de relance, il souhaite que les enveloppes soient territorialisées et à la main du préfet, que l'odeadom et les Daaf soient associés à la définition des cahiers des charges des appels à projet nationaux, que les taux d'intervention soient portés à 75 %, que les interprofessions soient éligibles et que les plafonds soient revalorisés.

M. Philippe Labro, président du syndicat du sucre de La Réunion, déclare que les aides à la filière sucre sont nécessaires pour s'assurer de débouchés à l'export et assurer la compétitivité de l'industrie. A La Réunion, il considère qu'il est nécessaire de maintenir 2 sucreries pour des raisons d'éloignement. Il souhaite travailler à une montée en gamme des sucres spéciaux et à l'obtention d'une IGP. Mais il alerte sur le fait que ce travail ne peut aboutir que si la production locale est protégée lors des accords commerciaux. Il souhaite poursuivre le travail de recherche d'eRcane sur les nouvelles variétés de canne mixte fibre-sucre. Le travail de replantation nécessitera du temps et cette nouvelle richesse en fibre appelle une nouvelle logistique industrielle.

M. Xavier Astolfi, directeur général adjoint de Cristal Union, indique que le secteur sucrier de Guadeloupe est d'accord avec les orientations données par Philippe Labro.

Mayotte

M. Anthoumani Saïd, président de la chambre d'agriculture, déclare qu'à Mayotte la production est issue de petites exploitations qui cultivent à des fins d'alimentation familiale avec une vente des surplus. L'élevage des zébus a une dimension patrimoniale. Il observe un début de professionnalisation mais considère que les réponses de l'Etat sont insuffisantes sur les problèmes d'accès à l'eau, des vols, d'insécurité et d'accès au secteur bancaire. Il souhaite faire entrer le secteur agricole dans le cadre commun et mettre en place des dispositifs pour une régularisation des situations foncières. Il considère qu'il faut renforcer la capacité de conseil technique auprès des agriculteurs tout en développant des filières à haute valeur ajoutée (ylang-ylang). Il attend de l'Etat les moyens pour pérenniser la CAPAM en lui donnant une réelle capacité d'action. Il propose de mettre en place un comité local de pêche indépendant.

Présentations

M. Marc Zribi de Franceagrimer présente l'état du marché du sucre (voir PJ)

Mme Marina Randriamisaina de l'IEDOM présente l'état de l'économie ultramarine (voir PJ)

M. Jacques Andrieu, directeur général de l'odeadom, présente la situation durant la crise Covid (voir PJ)

M. Arnaud Martrenchar, délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer, informe de la mise en place de deux missions d'inspection générale : l'une sur l'autonomie alimentaire confiée au Cgaaer et l'autre sur l'avenir de la filière sucre confiée au Cgaaer, au Cgedd et à l'IGF. Elles rendront leurs rapports début 2021.